

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mardi 12 juillet 2022 à 19 heures.

Un avis de convocation a été signifié aux membres du conseil, tel que requis par les articles 152 et 156 du *Code municipal*.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	
Hélène Bédard, Ascot Corner	Denis Savage, Bury
Denis Dion, Chartierville	Mario Gendron, Cookshire-Eaton
Mariane Paré, Dudswell	Lyne Boulanger, East Angus
Johanne Delage, La Patrie	Guy Lapointe, Lingwick
Robert Asselin, Newport	André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
Marc-Olivier Désilets, Scotstown	Eugène Gagné, Weedon
Gray Forster, Westbury	

Ainsi que : Michel Morin, directeur de l'administration et greffier-trésorier adjoint  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2022-07-76**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été envoyé aux élus au moins 3 jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 152 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Marc-Olivier Désilets, **IL EST RÉSOLU**

**D'adopter** l'ordre du jour suivant :

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Transport collectif et adapté
  - 5.1 Injection dans le fonds de roulement de Transport de personnes HSF
  - 5.2 Autorisation de signature de la convention d'aide financière – Programme d'aide au développement du transport collectif
- 6/ Ambassadeur RH
  - 6.1 Pérennisation du projet Ambassadeur RH : dépôt au programme Soutien à la coopération intermunicipale – FRR Volet 4
- 7/ Ose le Haut
  - 7.1 Plan d'action en immigration : dépôt au programme d'appui aux collectivités du MIFI
- 8/ Route 257
  - 8.1 Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 8
  - 8.2 Autorisation de paiement – Facture EXP de surveillance des travaux
- 9/ Report du Lac à l'épaule annuel du 16 septembre
- 10/ Période de questions
- 11/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Période de questions

Aucune question

5/ Transport collectif et adapté

5.1 Injection dans le fonds de roulement de Transport de personnes HSF

**RÉSOLUTION No 2022-07-77**

**CONSIDÉRANT** la situation financière de Transport de personnes HSF et la problématique de liquidité;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-06-64 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 15 juin 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Gray Forster, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François prête un montant de 225 000 \$ à Transport de personnes HSF;

**QUE** le montant sera remboursé dès que possible au niveau des liquidités de l'organisme.

**ADOPTÉE**

5.2 Autorisation de signature de la convention d'aide financière – Programme d'aide au développement du transport collectif

**RÉSOLUTION No 2022-07-78**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a obtenu une aide financière maximale de 239 431 \$ pour l'année 2021 dans le cadre de la sous-section « Aide financière pour le développement de services de transport interurbain par autobus » de la section « Transport interurbain par autobus » du volet « Aide financière au transport collectif régional » du « Programme d'aide au développement du transport collectif »;

**CONSIDÉRANT** la réception, pour signature, de la convention d'aide déterminant les modalités de versement de l'aide financière et les obligations de chacune des parties;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC autorise la signature de ladite convention d'aide financière par le préfet, Robert G. Roy ou le préfet suppléant, Eugène Gagné et par le directeur général et greffier-trésorier, Dominic Provost ou le greffier-trésorier adjoint, Michel Morin.

**ADOPTÉE**

6/ Ambassadeur RH

Rémi Vachon, directeur adjoint du CLD du HSF est présent pour le point 6.1.

6.1 Pérennisation du projet Ambassadeur RH : dépôt au programme Soutien à la coopération intermunicipale – FRR Volet 4

**RÉSOLUTION No 2022-07-79**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralités;

**CONSIDÉRANT** le succès du projet Ambassadeur RH en termes de services rendus et de nombre d'entreprises aidées;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de tenter de pérenniser ce service essentiel pour les entreprises et organismes en cette période de grands bouleversements en gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** cette pérennisation nécessitera un plan d'affaires et donc l'établissement des meilleures pratiques au niveau de l'offre de service, de la tarification et de la mise en marché;

**CONSIDÉRANT** le défi que constitue cette pérennisation qui devra donc être planifiée correctement et faire l'objet de projets pilotes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire d'intervention nécessite un partenariat éventuel avec la MRC des Sources pour atteindre la masse critique nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, volet étude de faisabilité vise spécifiquement ce genre de dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources partagera à parts égales la contribution du milieu en argent et en ressources;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François autorise le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 80 000 \$ pour un projet totalisant 160 000 \$ dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François investisse 40 000 \$, ce qui représente sa partie de la mise de fonds de 50 % du coût total du projet tel que stipulé par le programme;

**QUE** le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou le greffier-trésorier adjoint sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande.

**ADOPTÉE**

7.1 Plan d'action en immigration : dépôt au programme d'appui aux collectivités du MIFI

**RÉSOLUTION No 2022-07-80**

Demande d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

**CONSIDÉRANT** le programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche Ose le Haut, particulièrement le volet Attraction – Rétention – Accueil;

**CONSIDÉRANT** l'importance grandissante de la population immigrante comme opportunité d'attraction de nouvelle population incluant la main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** nous ne connaissons pas suffisamment cette clientèle, ses critères de localisation et notre potentiel pour les attirer;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'appui aux collectivités du MIFI afin de se doter d'un plan d'action envers la population immigrante;

**QUE** le montant de la subvention demandée est de 25 854 \$ pour un projet totalisant 34 472 \$ ;

**QUE** la MRC du HSF investira en ressources humaines et tout autre nature un montant de 8 618 \$ représentant 25 % tel qu'exigé par le programme

**QUE** le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou le greffier-trésorier adjoint sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande.

**ADOPTÉE**

8/ Route 257

8.1 Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 8

**RÉSOLUTION No 2022-07-81**

**CONSIDÉRANT** le décompte progressif n° 8 au montant de 873 937, 27 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la Route 257 entre La Patrie et Weedon;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande le paiement du décompte n° 8 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**D'accepter** la recommandation du consultant et d'autoriser le paiement du décompte n° 8 au montant de 873 937,27 \$ taxes incluses à Pavage Centre Sud du Québec Inc.

**ADOPTÉE**

8.2 Autorisation de paiement – Factures EXP pour la surveillance des travaux

**RÉSOLUTION No 2022-07-82**

**CONSIDÉRANT** la facture d'honoraires professionnels de Services Exp inc. au montant de 30 203,93 \$ taxes incluses pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de la Route 257 entre Weedon et La Patrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la Route 257 recommande le paiement de la facture ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels de Services Exp Inc. au montant de 30 203,93 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

9/ Report du lac-à-l'épaule annuel prévu le 16 septembre

Le lac-à-l'épaule prévu le 16 septembre est reporté en octobre. Dès que la date sera fixée, les élus en seront informés.

10/ Période de questions

Aucune question

11/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Gray Forster, la séance est levée à 19h15

---

Michel Morin,  
Greffier-trésorier adjoint

---

Robert G. Roy, préfet